



Croyez-vous être sous-payée?

Ce qu'il vous faut savoir :
équité salariale pour le personnel
des services de soutien à domicile



Qu'est-ce que l'équité salariale?

L'équité salariale est un *salaire égal* pour un travail de *valeur égale* .

Qu'est-ce que cela comprend?

Un processus d'équité salariale compare la valeur du travail qui est surtout ou traditionnellement effectué par les femmes à la valeur du travail qui est surtout ou traditionnellement effectué par les hommes.

Les emplois sont évalués en fonction de 4 facteurs :

- 1) qualification
- 2) responsabilité
- 3) effort requis
- 4) conditions de travail

Si les emplois des femmes et des hommes sont de valeur comparable, alors le taux salarial devrait être le même.

Exemple : Les employeurs peuvent ne pas avoir tenu compte de l'effort du personnel des services de soutien à domicile pour lever un client ou des infirmières pour lever un patient, mais avoir accordé de la valeur à l'effort d'un homme qui doit lever des objets lourds sur un chantier de construction ou dans un entrepôt.

En quoi cela me concerne?

Au Nouveau-Brunswick, le personnel des services de soutien à domicile est surtout composé de femmes.

Traditionnellement, les hommes et les femmes ont tendance à occuper des emplois différents, ce qui s'appelle le regroupement des emplois.

Les emplois traditionnels des femmes nécessitent des compétences que les femmes ont utilisées pour prendre soin de leur famille et de la maison.

Un grand nombre des emplois traditionnels des femmes offrent des possibilités de carrière limitées, sont sous-évalués et sont sous-payés. Ces facteurs peuvent contribuer à un écart salarial.

L'écart salarial représente la différence entre le salaire moyen gagné par les hommes et le salaire moyen gagné par les femmes.

L'écart salarial est attribuable aux attitudes sociétales et aux croyances dépassées des Néo-Brunswickois au sujet de la place et de l'importance des femmes sur le marché du travail.

Voici des facteurs qui contribuent à l'écart salarial :

- 1) l'équilibre entre le travail et les obligations familiales des femmes au travail;
- 2) le regroupement des emplois;
- 3) la sous-évaluation du travail traditionnel des femmes.

Que fait le gouvernement?

En juin 2005, Faire face à l'impératif économique : Plan d'action quinquennal sur l'écart salarial au Nouveau-Brunswick a été lancé pour aborder les pénuries de main-d'œuvre et de compétences imminentes en employant une ressource grandement sous-utilisée - les femmes.

Dans le Pacte pour le changement, le gouvernement provincial s'est engagé à adopter un programme d'équité salariale ciblant le personnel des services de soutien à domicile qui travaille dans des agences soumissionnaires de la province.

À quoi s'attendre et dates importantes à retenir :

Hiver 2008 Début des consultations avec le personnel des services de soutien à domicile et les employeurs, puis présentation de séances d'information régionales.

Printemps 2008 Achèvement des descriptions de postes d'un échantillon de travailleurs et travailleuses.

Automne 2008 Achèvement des évaluations des emplois.

Printemps 2009 Présentation des résultats et recommandations du programme d'équité salariale au gouvernement.

Saviez-vous que?

Plus d'un tiers des femmes qui travaillent au Nouveau-Brunswick se trouvent dans seulement 10 occupations.

Au Nouveau-Brunswick :

- Il y a environ 3 000 travailleuses dans les services de soutien à domicile offerts par 48 agences soumissionnaires.
- Le ministère du Développement social paie aux agences soumissionnaires 13,13 \$ l'heure pour les services de soutien à domicile.
- Le ministère du Développement social verse aux agences un montant pour le transport.

Que puis-je faire?

Une rémunération inéquitable entraîne des conséquences économiques et sociales à la fois pour les hommes et pour les femmes.

Engagez-vous pour changer la situation!

- Participez à une séance d'information et donnez votre avis.
- Visitez notre site Web pour en apprendre davantage : www.gnb.ca (mot-clé : Écart salarial)

Pour de plus amples renseignements :

1-888-576-4444 ou nbwagegap@gnb.ca